

Blois, le 13 MAI 2016

Le Directeur

Affaire suivie par : Lieutenant-colonel Jean-Rémi Hermelin

Téléphone : 02 54 51 54 13

✉ : jean-remi.hermelin@sdis41.fr

SIGNALE

NOTE

à l'attention des personnels du SDIS de Loir-et-Cher
s/c de Madame et Messieurs les Chefs de Centre
s/c des Commandants de Groupement

Objet : Risques routiers – Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Réf. : Note du 25 avril 2016 diffusée ce jour

Par note ci-dessus référencée, Monsieur le Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises vient d'attirer l'attention des Préfets, des Présidents de CASDIS et des Directeurs Départementaux sur la répartition des causes des décès en service commandé des sapeurs-pompiers, sur les périodes 1996-2005 et 2006-2015.

Si le nombre de décès a diminué de près de moitié sur les deux périodes considérées (18 décès de 1996 à 2005, 10 décès de 2006 à 2015), les accidents de circulation et de trajets représentent la première cause de mortalité des sapeurs-pompiers en service (34 % du nombre total), devant les accidents sur site d'intervention (30 %).

Devant ces indicateurs qui traduisent une tendance à la baisse, trop de drames détruisent des familles entières.

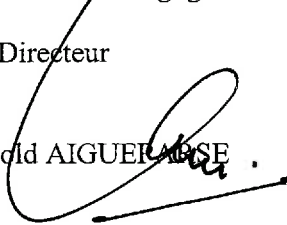
Dans cette note, le Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises relève que : « plus des deux tiers des accidents de la voie publique sont survenus alors qu'il n'y avait aucune notion d'urgence pour effectuer le déplacement ».

- Ce constat doit nous interpeler tout particulièrement et indique que tout n'est pas urgent et qu'il est inutile de prendre des risques pour soi et pour les autres, pour des interventions qui ne relèvent pas de l'urgence et qui bien souvent ne relèvent pas de nos compétences directes et/ou exclusives. Il s'agit par exemple des carences d'ambulances privées et de la majorité des opérations diverses.

La liste ne peut pas être établie de manière précise sans analyse pertinente des risques et des comportements. L'organisation de stages COD 0 semble apporter depuis deux ans une réponse partielle certes à l'appréhension des risques routiers. Il faut persévérer.

Je vous demande de sensibiliser les personnels placés sous votre responsabilité, en portant à leur connaissance le contenu de cette note. Je vous saurai gré de relayer également ce message de manière insistante, auprès des sapeurs-pompiers dont l'engagement est le plus récent.

Le Directeur

Colonel Léopold AIGUER 

Copie : Membres CHS - Membres CATSIS